

**Zeitschrift:** Tracés : bulletin technique de la Suisse romande  
**Herausgeber:** Société suisse des ingénieurs et des architectes  
**Band:** 128 (2002)  
**Heft:** 03

## Vereinsnachrichten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LA SIA FACE AU PROJET DE LOI SUR LE CONTRÔLE DE LA SÉCURITÉ TECHNIQUE: PAS ENCORE MÛR ET IRRÉALISTE

Le projet de loi fédérale sur le contrôle de la sécurité technique vise une évaluation uniforme des aspects relevant de la sécurité des installations, des véhicules, des appareils et des composants. Une nouvelle administration, l'Agence suisse pour la sécurité technique, devrait être responsable des contrôles.

La Société suisse des ingénieurs et des architectes (**sia**) salue le principe voulant que le même droit s'applique aux mêmes risques techniques ou de même nature. Par contre, elle doute que la nouvelle organisation prévue améliore la sécurité technique, ou qu'elle soit utile à la surveillance de la sécurité. Constatant un manque de fondement et aucune amélioration déterminante par rapport à la situation actuelle, la **sia** rejette donc le projet de loi et de nouvelle organisation.

### Pas meilleurs et inutiles

La loi et le message contiennent des affirmations contradictoires au sujet de la responsabilité de la sécurité et confondent partiellement contrôle et responsabilité. La **sia** est d'avis que le premier niveau de sécurité, qui actuellement fonctionne parfaitement bien, ne nécessite aucune réorganisation. Le troisième et plus haut niveau ne se distingue pas du processus habituel actuel et la surveillance n'étant pas différente de celle prévue par la loi, la **sia** est d'avis que la nouvelle loi et la réforme administrative sont superflues. Les dispositions concernant l'étude de l'impact sur l'environnement ne permettent pas d'affirmer que le contrôle se déroulerait mieux et que la procédure d'autorisation serait accélérée. L'administration prévue, c'est-à-dire

une agence occupant environ 300 collaborateurs, fait craindre à la **sia** que le manque de contact actuel avec la technique à contrôler ne s'accentue encore. La **sia** déplore que le message ne fasse pas allusion aux coûts engendrés par cette administration et pour l'économie.

### Inclure tous les dangers

Sur la base du projet et du message, la **sia** arrive à la conclusion que la loi prévue n'améliorera ni la sécurité, ni ne permettra de diminuer les coûts. De l'avis de la **sia**, la Confédération devrait s'engager pour que l'approche des risques soit en général améliorée par une uniformisation de l'évaluation de ceux-ci. Les risques naturels et les dangers pour la santé doivent être pris en considération au même titre que les risques techniques et les dangers liés au poste de travail. La Confédération devrait fixer les buts à atteindre en collaboration avec les cantons, l'économie et d'autres cercles concernés. La **sia** attend d'une telle solution une efficacité plus durable et une utilité plus grande pour l'économie que ce qu'apportera une simple réorganisation administrative.

## MISE EN CONSULTATION DES SWISSCODES: C'EST PARTI!

La direction du projet Swisscodes a donné le coup d'envoi à la consultation externe des premiers textes disponibles. Toutes les personnes concernées par la normalisation dans le domaine des structures porteuses en Suisse sont ainsi invitées à y participer. Aucune invitation nominale, ni dossier adressé en particulier ne seront envoyés.

Les documents aujourd'hui disponibles sont:  
SIA 260 «Bases d'étude des structures porteuses»

SIA 266 «Maconnerie»

SIA 266/1 «Maconnerie - dispositions complémentaires»

SIA 267 «Géotechnique»

SIA 267/1 «Géotechnique - dispositions complémentaires»

D'autres documents seront rendus publics en mars pour une seconde phase de consultation.

Une page Internet spécifique a été mise en place pour l'exercice, à partir de laquelle les cinq documents énumérés ci-dessus peuvent être téléchargés, de même que le formulaire de consultation y relatif (document Word). Les intéressés sont instantanément priés de noter que seuls les commentaires rédigés sur ce support électronique et envoyés sous cette forme aux responsables de projet (via e-mail ou disquette), d'ici au 15 mars, pourront être pris en compte. Documents et formulaire seront à disposition, en français et en allemand, du 18 janvier à l'expiration du délai de consultation (15 mars 2002) sous l'adresse URL suivante:  
<[www.sia.ch/swisscodes](http://www.sia.ch/swisscodes)>. Les renvois et d'éventuelles questions sont à adresser à <[siegwart@sia.ch](mailto:siegwart@sia.ch)>.

Markus Gehri, secrétariat général SIA

## LA SIA ET L'ARTICLE SUR LES HAUTES ÉCOLES

Le nouvel article de la Constitution fédérale sur les Hautes écoles doit donner une base constitutionnelle solide à une politique nationale s'appliquant aux Hautes écoles en tant qu'ensemble.

Le nouvel article sur les Hautes écoles charge la Confédération de mener une politique sur les Hautes écoles au niveau suisse et d'élaborer des règles applicables à toutes les Hautes écoles, soit aux EPF, aux Universités et aux Hautes écoles spécialisées. La **sia** approuve ce projet de loi dans son ensemble. Elle salue tout particulièrement l'idée directrice d'un partenariat

en tant qu'instrument de renforcement de la coopération entre la Confédération et les cantons. Un catalogue des principes de base réglant la collaboration stratégique entre Hautes écoles doit être créé. La **sia** recommande que les compétences pour l'attribution des cursus aux Hautes écoles soient définis dans ce catalogue. Si elle demeure très réservée en ce qui concerne l'intention d'élargir les compétences de la Confédération à l'établissement des principes de base appelés à régir les Hautes écoles cantonales, elle approuve en revanche la proposition de lier le soutien financier de la Confédération au respect de tels principes par les Hautes écoles, ainsi qu'à l'établissement d'une coordination. La **sia** souhaite que des organisations professionnelles, telle que la **sia**, aient voix consultative dans les organes communs de la Confédération et des cantons pour les Hautes écoles.

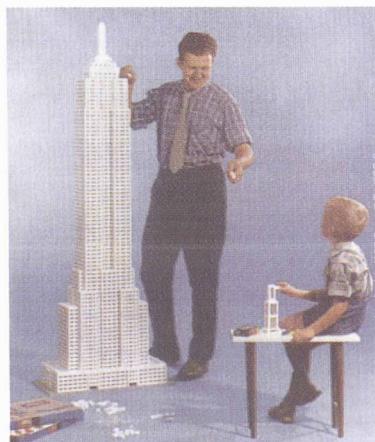
#### PUBLIÉ À L'OCCASION DE L'EXPOSITION «CONSTRUIRE, UNE PASSION»

Jeux de construction, Meccano, Lego sont des mots symboliques réveillant de nombreux souvenirs. Les enfants sont de grands maîtres d'ouvrage ; tout plâtrificateur ou constructeur adulte se souvient de ses audacieuses œuvres de jeunesse. Le livre «Construire, une passion» de Flavio Santi et Antoine Wasserfallen raconte l'histoire des jeux de construction : les déceptions sans fin des frères Lilienthal, pionniers de l'aviation, provoquées par les jeux de construction qu'ils avaient développés, les idées géniales d'un ouvrier boucher, Frank Hornby, qui a créé le Meccano pour ses enfants et la fascinante histoire du succès mondial du Lego. Toutes ces histoires ayant trait au jeu et à l'homme sont mises en parallèle avec le



développement technique, car l'histoire culturelle de la technique se reflète de nombreuses manières dans l'offre ludique d'une époque. Les machines à vapeur, les constructions en acier, les nouveaux matériaux ont eu des retombées dans l'industrie du jouet également. «Construire, une passion» présente un grand nombre de documents photographiques rares provenant tout particulièrement de la collection du Musée suisse du jeu de la Tour-de-Peilz.

«Construire, une passion» par Flavio Santi et Antoine Wasserfallen, éditions QuiQuandQuoi, Genève, en collaboration avec la **sia**, 1<sup>re</sup> édition 2002, 96 pages, format 20,5 x 28,5 cm, relié, avec nombreuses illustrations en couleur. No. de commande SIA 976, prix : fr. 39.00 (pas de rabais)



#### SECTION NEUCHÂTELOISE

##### Candidatures au titre de membre individuel:

- M. Marek Skupien, né en 1963, ingénieur civil, dipl. de l'Ecole Polytechnique de Czestochowa/ Pologne en 1986
- M. Pierre Gianoli, né en 1965, architecte, dipl. ETS de l'Ecole d'ingénieurs de Bienne en 1989, Degree of Master of Architecture délivré par «The Southern California Institute of Architecture» / Los Angeles en 1996, inscrit au REG A en 2001.

##### Candidature au titre de membre associé:

- M. Marcel Neuhaus, né en 1957, architecte dipl. ETS de l'Ecole d'Ingénieurs de Bienne en 1980, inscrit au REG B en 1984

Nous rappelons à nos membres qu'ils ont la possibilité d'adresser au comité leurs remarques ou oppositions éventuelles, dans un délai de 15 jours à compter de la présente publication. Passé ce délai, la candidature ci-dessus sera transmise pour approbation à la direction générale de la **sia** à Zurich.

*Fin de la partie rédactionnelle*